

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL587

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 45 QUINQUIES

à l'alinéa 7, remplacer les mots : « au travers » par les mots : « par la mise en place »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.